**[74:G:3]**

**Ordonnance de comparution d'un témoin détenu**

[Formule 53D]

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

ORDONNANCE DE COMPARUTION D'UN TÉMOIN DÉTENU

AUX DIRECTEURS DE [*nom de l'établissement correctionnel*] ET À tous les agents de la paix de l'Ontario,

ATTENDU que le témoignage du témoin [*nom*], qui est détenu(e), est essentiel à la présente instance,

1. LE TRIBUNAL ORDONNE que le témoin [*nom*] soit amené devant lui [*ou la mention appropriée*] le [*jour*] [*date*], à [*heure*], à/au [*adresse*] afin d'y témoigner pour la partie [*désigner la partie*] et que le témoin soit ensuite retourné et réadmis immédiatement à l'établissement correctionnel ou à l'établissement d'où il a été amené.

[*signature du juge, de l'officier de justice ou du greffier*]